

**Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports**

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2016 - 1552

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur REN en date du 10 août 2016

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au Musée des Arts de la Table par Monsieur Frédéric REN, 82340 Saint-Loup, constitué de quatre assiettes en porcelaine servant d'échantillonnage de décors imprimés (vers 1830-1840), d'un huilier en faïence à décor de fleurs et oiseaux en camaïeu bleu (Pays-Bas 18e s.), et d'un beurrier en faïence de Delft (18e s.), est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 16 août 2016

Le Président,